

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et deux juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER
Absent excusé : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)
Absents : Frédéric FLAUJAT, Marcel LAMOTTE, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET
Secrétaire de séance : Céline BERGER

Délibération n° 2025-27 : accord sur les conditions taux d'emprunt et périodicité choisie par la Collectivité pour le prêt projet modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente les propositions de financement du Crédit Agricole et soumet au Conseil Municipal leur validation et rappelle cet engagement de la municipalité de pouvoir adapter l'éclairage nocturne tout en réalisant des économies d'énergie plutôt qu'une extinction totale.

Vu

La nécessité pour la commune de ce financement en vue de ce projet de rénovation du parc lumineux, Les propositions reçues concernant les conditions de prêt, notamment "prêt vert"

Considérant

Que l'emprunt envisagé est nécessaire pour la réalisation du projet précité,
Que les conditions proposées par le Crédit Agricole sont jugées avantageuses pour la commune,
Que la périodicité retenue pour le remboursement est conforme aux capacités financières de la collectivité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la souscription de cet emprunt prêt vert auprès du Crédit Agricole destiné à financer le projet de modernisation éclairage public remplacement LED,
- De valider les conditions de cet emprunt, notamment :
 - o Un taux d'intérêt de 3.61 %
 - o Une durée de 13 années avec une périodicité de remboursement mensuelle
 - o Toute autre clause spécifique (modulation, remboursement anticipé...)
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cet emprunt.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme
Le Maire,
Roland DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley
et sa publication le
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-214100228-20250612-2025-27-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025